

XXVI.—POIDS ET MESURES.

165	Pour obtenir des étalons de poids et mesures et pour payer le salaire des officiers du département du revenu de l'intérieur chargés de l'inspection des poids et mesures.....	20,000 00	50,000 00	30,000 00
------------	---	-----------	-----------	-----------

XXII.—INSPECTION DES PRINCIPAUX ARTICLES DE PROVENANCE CANADIENNE.

166	Pour l'achat et distribution d'échantillons de fleur de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi	3,000 00	3,000 00
------------	---	-------	----------	----------